



Département de la Sarthe
Maire de La Chapelle Saint Fray
Route du Mans
72240 La Chapelle Saint Fray

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 1^{er} octobre 2024, en mairie, sous la présidence de Madame Sonia MOINET, Maire de La Chapelle Saint Fray

Étaient présents :

Mme MOINET, Mr BLOT, Mr CORNIL, Mr CHAUDET, Mr HERVÉ, M. TRONCHET, Mme LETERTRE, M. GUILLARD, M. RABARDEAU, Mme ROY DE LACHAISE.

Absents excusés :

M. DUGUÉ

M. RABARDEAU a été désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

Approbation du PV du 27 juin 2024

Délibération pour l'exonération de taxe

Délibération pour l'arrêt et reprise des concessions perpétuelles et de cent ans

Délibération tarifs concessions et colombarium

Délibération tarifs salle communale

Délibération tarifs préau

Délibération tarifs tables et bancs

Délibération autorisant Madame le Maire a signer la convention avec le Pays du Mans

Délibération prévoyance

Délibération RIFSEEP

Questions diverses :

Devis cimetière

Devis espace vert

PLUI

City stade

Attribution des commissions Adjoint/Conseillers

Frais kilométriques formation/réunion

Projet réfection salle du conseil

Devis peinture école

Site communal

Incivilités

Journal communal

Approbation du PV du 27 juin 2024.

Pas d'exonération de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Pas d'exonération de cotisation foncière pour les entreprises.

Pas d'exonération de taxe foncière bâtie pour les hôtels.

Pas d'exonération de taxe foncière bâtie pour les logements améliorés au moyen d'aides financières de ANAH.

Pas d'exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires.

Reprise des concessions perpétuelles et de cent ans, 8 643€ pour relever les concessions possibilité d'un réaménagement du cimetière.

Un nouveau règlement du cimetière sera affiché sur place et publié dans le journal et le site communal.

Un nouveau règlement concernant la salle communale est également mis en place.

Délibérations prises par le conseil municipal

Délibérations :

1. Reprise des concessions perpétuelles et de cent ans.
2. Tarifs des concessions de 30 et 50 ans et le colombarium.
3. Tarifs de location de la salle communale, applicables au 1^{er} janvier 2025.
4. Tarifs de location du préau, applicables au 1^{er} janvier 2025.
5. Tarifs pour la location des tables et bancs, applicables au 1^{er} janvier 2025.
6. Autorisant Madame le Maire a signé la convention avec le Pays du Mans pour l'énergie climat.
7. Pour la prévoyance des agents à 95%, applicable au 1^{er} janvier 2025, soumis au CST du centre de gestion au 15 octobre 2024.
8. IFSE à 5 320€ annuel.

Questions diverses :

Le projet PLUI devrait être adopté avant la fin du mandat.

City stade les travaux vont pouvoir commencer.

Projet de réfection de la salle du conseil.

Discussions pour réduire la vitesse.

Devis école reporté au prochain conseil.

Devis espace vert pour 2025 reporté au prochain conseil.

Discussions sur les incivilités dans la commune.

Prise de parole des citoyens :

Revoir l'adressage qui a été mis en place (Prise de renseignement pour le revoir).

Chauffe-eau local communal : l'ASL propose de le prendre en charge.

Prochain conseil municipal :

- Jeudi 14 novembre 2024 à 18h30

Pour rappel les conseils municipaux sont ouverts au public.

La séance est levée à 21h30
